

Commune de VAYRES

Conseils pour une gestion différenciée du parc de la mairie

mars 2011

Anne Delarche-Joli, ingénieur écologue conseiller
Sylvie Pauliet, conseillère en paysage

Conseil d'Architecture
d'Urbanisme et d'Environnement
de la Gironde
caue33@wanadoo.fr

140, avenue de la marne TEL 05 56 97 81 89

33 700 mérignac FAX 05 56 47 10 62



Ceci est un document conseil, il ne peut être considéré
comme un document à caractère opérationnel.

Si le programme d'aménagement est retenu, le C.A.U.E.
devra être tenu informé de l'utilisation du présent docu-
ment et peut poursuivre sa mission d'accompagnement
pour mener à bien la démarche engagée.

INTRODUCTION

Le parc de la mairie, situé dans la vallée majeure du ruisseau du Gestas s'étend sur un peu plus de 5 ha. Il est constitué d'**espaces boisés**, dont une partie est un **ancien parc d'agrément**, et de **prairies dont le caractère humide** plus ou moins marqué, leur confère un intérêt écologique particulier, notamment en abritant potentiellement certaines espèces protégées.

Compte tenu de son intérêt patrimonial, la vallée du Gestas a été désignée pour figurer au réseau européen NATURA 2000 (site FR7200803 « réseau hydrographique du Gestas) ; il bénéficie de ce fait d'un **statut de protection spéciale**. La définition des documents d'objectifs (DOCOB) est en cours de réalisation et doit aboutir en 2011 à la formalisation des contrats de gestion par type d'habitat naturel et par espèces d'intérêt communautaire.

Ouvert au public, ce parc accueille des manifestations de découverte des richesses écologiques qu'abrite la vallée du Gestas et de sensibilisation à l'environnement. Ainsi, la municipalité a initié des actions d'information autour des insectes pollinisateurs (implantation d'un « hôtel à insectes »), des oiseaux (nichoirs), de la reconnaissance des essences spontanées et introduites...

L'INTERVENTION DU CAUE

Dans la continuité de ces actions, la mairie a demandé l'intervention du CAUE 33 pour l'aider à mettre en place une gestion spécifique de cette propriété communale, gestion qui doit répondre à la fois à la sensibilité écologique du site et à l'ouverture au public.

Au-delà du **conseil technique** que peut apporter le CAUE, l'**accompagnement de l'équipe technique municipale** est également primordial si l'on veut aboutir à une gestion partagée qui imposera probablement des changements de pratiques.

De même, **communiquer sur ce projet auprès des administrés**, en expliquer les objectifs, est tout aussi important pour qu'ils soient acceptés et compris par les usagers du parc.

La mission d'accompagnement du CAUE s'articule autour de ces **trois axes** et se traduira de la façon suivante :

- 1/ un audit des espaces concernés (typologie et pratique de gestion actuelle) : visite de terrain avec le ou les responsables techniques

- 2/ l'analyse des enjeux d'ouverture au public : quels secteurs sont accessibles partiellement ou totalement, compte tenu de leur sensibilité patrimoniale ? quels aménagements seraient nécessaires ou souhaitables (cheminements, poste d'observations, signalétique...)?

- 3/ l'information sensibilisation des personnels communaux aux enjeux environnementaux et plus particulièrement écologiques.

- 4/ la formalisation avec eux d'un plan de gestion simplifié : à ce niveau, il sera intéressant de voir si la mairie peut contractualiser certains de ses terrains (prairies humides) dans le dispositif NATURA 2000.

- 5/ l'aide auprès de l'équipe municipale pour formaliser quelques outils d'information et de communication à destination des administrés et des usagers du parc.

En fonction des opportunités, certaines thématiques pourront être développées comme la prise en compte du site dans le PLU (en cours d'élaboration), la possibilité de développer des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et à l'écologie auprès de public ciblé ou à l'occasion d'évènement particulier.

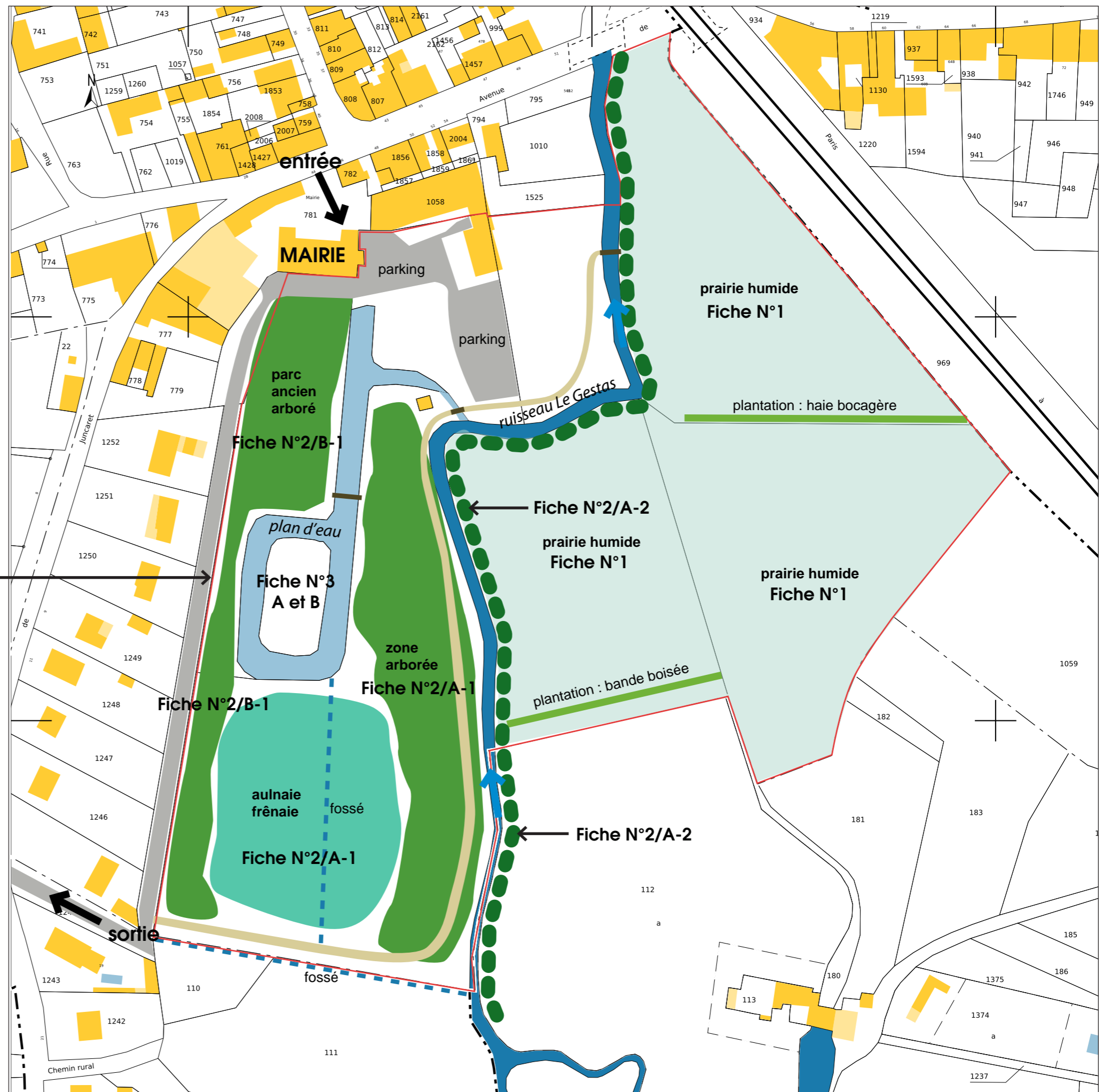
Le présent document qui reste en l'état un document de travail, traite des points 1, 3, et 4.

PHOTO AERIENNE DU SITE

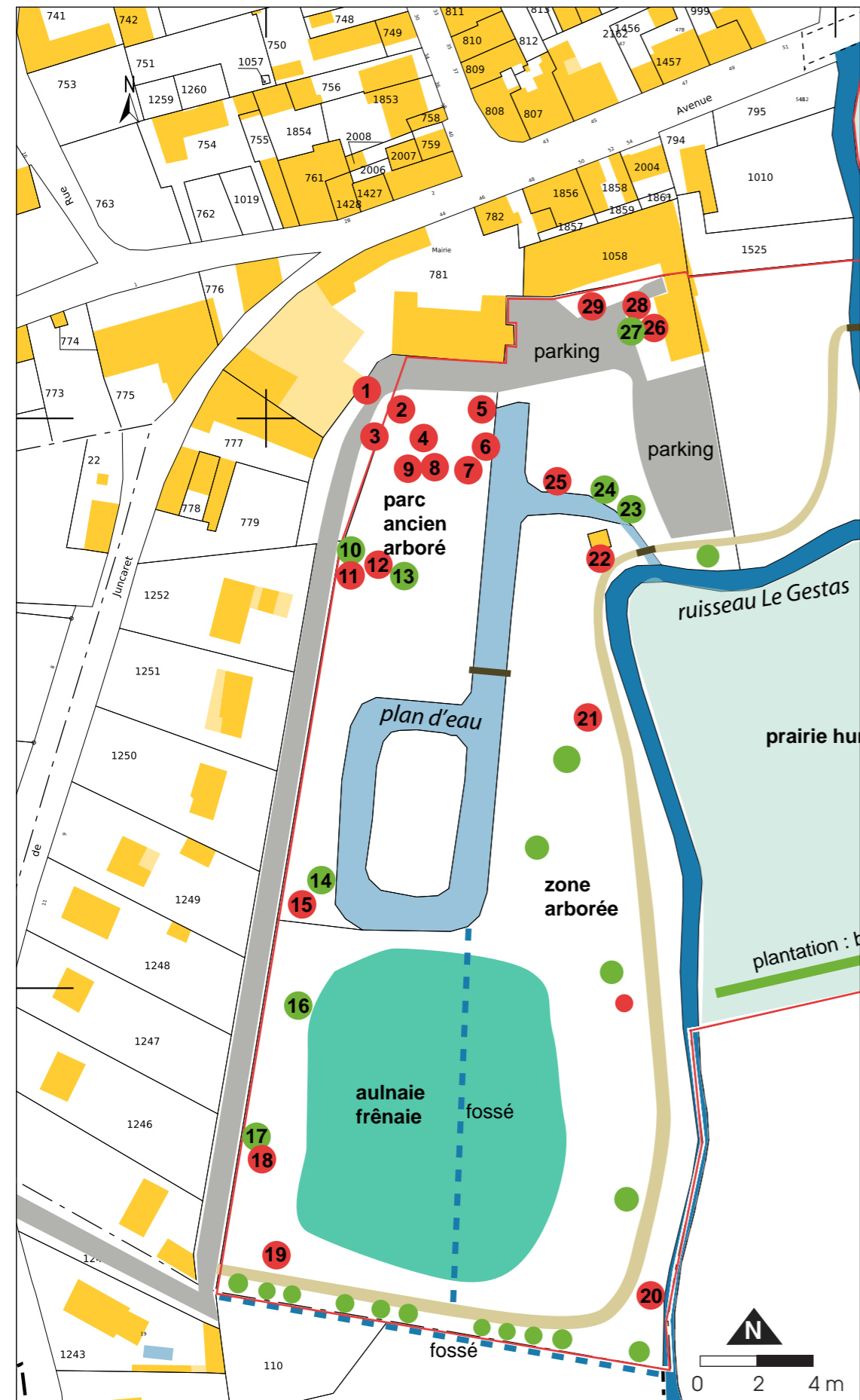


**SCHEMA GENERAL DU SITE
GRANDES ENTITES NATURELLES ET
PRECONISATIONS DE GESTION (cf. fiches)**

limite de la propriété
communale



INVENTAIRE ET LOCALISATION DES ARBRES REMARQUABLES



légende	nom commun	nom latin
1	Arbre aux 40 écus	Gingko biloba
2	Chêne vert	Quercus ilex
3	Tulipier de Virginie	Liriodendron tulipifera
4	Tilleul à grandes feuilles	Tilia platyphyllos
5	Cyprès chauve	Taxodium distichum
6	Orme diffus	Ulmus laevis
7	Sophora du Japon	Sophora japonica
8	Sequoïa toujours vert	Sequoia sempervirens
9	Chêne du Maryland	Quercus marilandica
10	Noisetier commun	Corylus avellana
11	Buis toujours vert	Buxus sempervirens
12	Marronnier commun	Aesculus hippocastanum
13	Charme commun	Carpinus betulus
14	Aulne glutineux	Alnus glutinosa
15	Magnolia à grandes fleurs	Magnolia grandiflora
16	Chêne des marais	Quercus palustris
17	Chêne tauzin	Quercus pyrenaica
18	Chêne écarlata	Quercus coccinea
19	Chêne pédonculé	Quercus robur
20	If commun	Taxus baccata
21	Chêne à feuilles de chataignier	Quercus castaneifolia
22	Murier à papier	Broussonetia papyrifera
23	Frêne commun	Fraxinus excelsior
24	Frêne à feuilles étroites	Fraxinus angustifolia
25	Cyprès de Lawson	Chamaecyparis lawsoniana
26	Sapin bleu	Picea pungens
27	Bouleau blanc	Betula pubescens
28	Pin de Norfolk	Araucaria excelsa
29	Magnolia hybride	Magnolia soulangeana

- essence de parc
- essence spontanée

FICHE DE GESTION N° 1 : LES PRAIRIES

PRAIRIE (S=2,94 HA)

Parcelle n° 801	superficie : 10 120 m ²
Parcelle n° 798	superficie : 10 170 m ²
Parcelle n° 797	superficie : 9 085 m ²

Gestion actuelle :

Anciennement pâturées, ces prairies font l'objet d'une **fauche annuelle** par la commune.

Exportation des résidus de fauche ?

Pas de fertilisation

Type d'habitat NATURA 2000 :

Code 6510 – prairie maigre de fauche de basse altitude.

Cet habitat représente 43 % de la surface totale du site Natura 2000.

INTERET PATRIMONIAL

Il s'agit de milieux ouverts dominés par les plantes herbacées pouvant présenter une grande biodiversité en fonction de la gestion pratiquée.

Situées dans le lit majeur du Gestas, ces prairies présentent un caractère humide plus ou moins marqué (prairie mésohygrophile). Elles peuvent offrir de grandes potentialités à l'entomofaune (insectes). Elles présentent notamment un **intérêt apicole fort**, de par une **floraison bien répartie de mars à septembre**, favorable au développement des insectes pollinisateurs.

Elles constituent des **habitats remarquables** pour certaines espèces figurant à l'annexe II de la directive « Habitat », telles que le **vison d'Europe** sur les prairies mésohygrophiles ou les papillons de jour, avec la présence potentielle du **Damier de la Succise** sur les prairies de fauche et du **Cuivré des marais**. Ce dernier fréquente les prairies les plus humides où sont préservées les plantes hôtes de la chenille : les oseilles (*Rumex sp.*).



Le Damier de la succise et sa plante hôte (*Succisa pratensis*)



Le cuivré des marais et sa plante hôte (*Rumex sp.*)

PRECONISATIONS DE GESTION

Objectif : Préserver, voire augmenter la biodiversité floristique par des pratiques d'entretien adaptées.

La fauche est préférable au pâturage.

Période, fréquence :

- Seul un régime de fauche traditionnelle permet le maintien de cet habitat prairial. Celle-ci sera d'autant plus favorable qu'**on gardera une mosaïque de secteurs fauchés et non fauchés durant l'été (mi-juillet à fin octobre)**. En effet, les dates de fauche influent fortement (par sélection) sur le type de prairie, le nombre d'espèces de fleurs et la période maximale de floraison. Les fauches précoces diminuent la diversité spécifique.

- Il est préférable d'**exporter les résidus de fauche** pour éviter l'eutrophisation (enrichissement en matière organique) trop rapide du milieu et de favoriser l'extension des espèces dites « sociales ». Par contre, afin d'améliorer une prairie pauvre sur le plan spécifique, on laissera le foin sécher sur place quelques jours le temps qu'il perde ses graines, puis on l'exportera.

Moyens de fauche :

- La fauche se fait au **tracteur**, à la **motofaucheuse** ou le cas échéant à la **débroussailluse**, **au moins à 10 cm au-dessus du sol** pour ne pas le décaper superficiellement, ce qui favoriserait l'installation de chardons ou d'ortie après quelques années.

Pas de fertilisation pour éviter la banalisation

Pas de produits phytosanitaires, dont la rémanence dans le sol des molécules actives plus ou moins dégradées ont un effet toxique sur les organismes

FICHE DE GESTION N° 2 : LE PARC ARBORE

PARC ARBORE (S=2 HA)

Parcelle n° 786 superficie : 4 060 m²
Parcelle n°790 superficie : 16 290 m²
Parcelle n°793 (parking)
superficie : (estimation : 2 800 m²)

Ancien parc d'agrément de la propriété, il s'agit d'un espace planté d'arbres de grand développement, appartenant pour partie à des essences indigènes (chêne pédonculé, charme, frêne, ...), et pour l'autre, à des essences plantées caractéristiques de celles utilisées dans les jardins de la fin du XIX siècle (chênes, cyprès chauve...).



Le centre de la parcelle 790 est occupé par un **plan d'eau** (parcelles n° 791, 792 : superficie 2210 m²) alimenté par des sources et la nappe d'accompagnement du Gestas ; l'exutoire rejoint le Gestas par un ouvrage hydraulique muni d'un dispositif de gestion des niveaux d'eau (cf. fiche de gestion n°3). Le pourtour du plan d'eau est planté de grands arbres qui assurent notamment la tenue des berges.



Sur la partie sud de la parcelle n°790 correspondant à une dépression du terrain, s'est développé un **boisement très humide de frênes et d'aulnes**. Le sous bois est colonisé par une végétation hygrophile caractéristique : carex, cladium, iris, arum...



Enfin, le chemin communal qui permet de sortir du parc de la mairie (sens unique) est bordé de grands arbres plantés sur un tapis herbeux qui abrite des **orchidées sauvages** (*Ophrys abeille*, *Ophrys araignée*, *Orchis pyramidal*).



Gestion actuelle :

- La zone située à proximité de la mairie ainsi que les bords du chemin de sortie du parc font l'objet de tonte régulière, à l'exception des stations à orchidées, repérées par les agents d'entretien. Il est à noter que depuis ces dispositions, les pieds d'orchidées se sont multipliés.
- L'entretien du reste du parc a été stoppé récemment compte tenu de l'inadaptation du matériel utilisé (engins trop lourds provoquant d'importants dégâts : orniérage), notamment pour le secteur le plus humide.
- Le parking (parcelle n°793) fait l'objet d'un désherbage chimique (fréquence ?, molécule ?)

Type d'habitat NATURA 2000 : partie la plus humide du parc arboré et les ripisylves du Gestas.

Code 91E0 -Forêt alluviale à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*. Elle représente 18 % de la surface totale du site Natura 2000.

FICHE DE GESTION N° 2 (suite) : LE PARC ARBORE

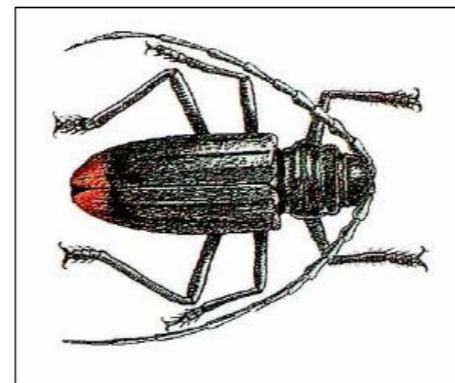
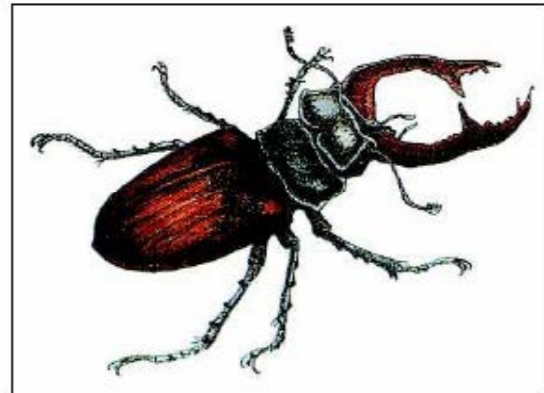
INTERET PATRIMONIAL

A/ L'AULNAIE-FRENAIE

Ces **milieux boisés humides** sont généralement composés de plusieurs strates de végétation où domine la strate arborée (>7m). La diversité des essences y est généralement élevée. Ces formations boisées constituent souvent le stade ultime des dynamiques végétales (prairies humides non entretenues, mégaphorbiaie).

Il s'agit d'un **habitat d'intérêt communautaire prioritaire**.

Ils constituent des **habitats remarquables** pour certaines espèces de l'annexe II de la directive « Habitat », telles que le **vison d'Europe** et certains insectes xylophages : le **Lucane Cerf-volant** (*Lucanus cervus*) et le **Grand Capricorne** (*Cerambyx cerdo*), **tous deux classés espèce protégée, tant au niveau national que des directives européennes et des conventions internationales**. Ils ne sont cependant pas considérés en danger dans le sud-ouest de la France.



Le Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*) Le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*)

La présence de bois morts ou en décomposition dont se nourrissent les larves de ces 2 coléoptères, le maintien de vieux arbres (de préférence les chênes), suffisent à assurer leur conservation.

Concernant le vison d'Europe, la présence de **ripisylves continues** et le **maintien des boisements alluviaux** assurent la fonction de **corridor**, préservant ainsi des zones de refuge (caches) et permettant ses déplacements le long du réseau hydrographique.

B/ LE PARC ANCIEN

Très résiduel, son intérêt réside surtout à présenter une collection d'essences exotiques, essentiellement d'origine d'Amérique du nord (cf. inventaire carte et liste). Il s'agit d'arbres âgés pour la plupart, dont il serait souhaitable d'assurer, soit la longévité (surveillance phytosanitaire et intervention curative), soit le remplacement (plantation).

On signalera, à titre de curiosité, les essences suivantes :

- le **chêne du Maryland**, originaire d'Amérique du nord; peu planté, il se rencontre dans quelques parcs méridionaux,



- le **séquoïa toujours vert**, originaire de la côte nord ouest des Etats-Unis,

- le **cyprès chauve**, poussant dans les « bayous » de l'embouchure du Mississippi. Planté en bordure du plan d'eau, il développe de beaux pneumatophores (racines aériennes), adaptation caractéristique de cette espèce vivant initialement dans les marais au sol dépourvu d'oxygène.



FICHE DE GESTION N° 2 (suite) : LE PARC ARBORE

PRECONISATIONS DE GESTION

2/A-1 L'AULNAIE-FRENAIE

Objectif : Préserver le boisement humide

Les interventions seront réalisées a minima pour garantir le maintien et le développement du sous bois : conduite en futaie irrégulière permettant une diversification des strates.

- pas de gyrobroyage ou de « nettoyage » du sous-bois
- maintien des arbres morts (debout ou au sol) et des arbres à cavités
- recépage des aulnes et frênes les plus âgés afin d'assurer le rajeunissement continu du boisement. Bois abattu laissé sur place.

En périphérie de l'aulnaie-frênaie, on pratiquera de chaque côté de l'allée, une fauche sur une bande d'1 à 1,8 m de large (« bande de propreté »), une à deux fois par an, en période de végétation (d'avril à septembre).

Pour limiter l'extension des « ronciers », il peut être envisagé un arrachage tant que la végétation arborescente est encore insuffisante pour réduire l'ensoleillement (favorable au développement des ronces). Cet arrachage peut se faire alternativement par placette, sur une rotation de 2-3 ans.

Pas de fertilisation

Pas de produits phytosanitaires

2/A-2 LA RIPISYLVE

Objectif : Entretenir et restaurer la continuité physique de la bande boisée le long des berges du Gestas;

- recépage et entretien des cépées d'aulnes : fréquence tous les 5 à 10 ans,
- surveillance et élagage sélectif sur les sujets présentant un risque de déstabilisation des berges : passage annuel et élagage en période hivernale (repos végétatif),
- enlèvement des embâcles dans le lit du Gestas : passage annuel **avant période de hautes eaux** (octobre-novembre),
- plantation par **bouturage** de scions d'aulne, de frêne et de saule prélevés sur les sujets adultes en place.

Pas de produits phytosanitaires : usage interdit des désherbants et débroussaillants, fortement toxiques pour la faune aquatique

2/B-1 LE PARC ANCIEN

Objectif : assurer le bon état sanitaire des arbres et l'entretien d'un tapis enherbé.

On préférera constituer des bosquets, avec présence d'un sous-bois arbustif, plutôt que des sujets isolés. Cette structure évite de blesser les troncs lors des tontes.

- Fauchage ou tonte (hauteur de coupe >10cm) : 2 à 3 fois pendant la période de végétation, selon les années, avec ramassage des résidus de coupe (compostage).
- Station à orchidées : repérage des pieds et **mise en défens jusqu'à la fanaison des feuilles** (15 juin-juillet).
- Sélection des sujets d'avenir.
- Remplacement des arbres de collection, voire enrichissement, par plantation de jeunes sujets (cyprès chauve, séquoïa...).

Fertilisation ponctuelle uniquement réservée aux sujets affaiblis

Pas de produits phytosanitaires

FICHE DE GESTION N° 3 : LE PLAN D'EAU

PLAN D'EAU

Parcelle n° 791 (île) superficie : 985 m²
Parcelle n°792 (bassin) superficie : 2 210 m²

- Plan d'eau artificiel creusé pour l'agrément (parc ancien, vivier ?), alimenté par des sources et la nappe d'accompagnement du Gestas.
- L'exutoire rejoint le Gestas par un ouvrage hydraulique muni d'un dispositif de gestion des niveaux d'eau dont le fonctionnement reste à vérifier.
- Le plan d'eau reçoit, semble-t-il, des rejets d'eau usées provenant des bâtiments de la mairie (douches, ateliers...) → à vérifier.
- Le pourtour du plan d'eau est planté de grands arbres qui assurent notamment la tenue des berges.
- Présence d'oies cendrées (N=4) qui trouvent refuge dans l'île.
- Nuisances olfactives en période estivale, liées à la décomposition de la matière organique.



Gestion actuelle :

- Pas d'entretien à l'exception d'un fauchage annuel des berges sur 2 m de large, pour le concours de pêche qui a lieu chaque année le 14 juillet.
- L'île ne fait plus l'objet de nettoyage du sous-bois depuis 2 ans.
- Le dernier curage et l'enlèvement des sédiments ont été réalisés il y a plus de 15 ans.
- Alevinage ou empoissonnement ? (APPMA)

Type d'habitat NATURA 2000 : ripisylves du Gestas
Code 91E0 -Forêt alluviale à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*

INTERET PATRIMONIAL

- Lieu potentiel de **reproduction d'amphibiens**, en complémentarité avec les habitats boisés humides.
- Rives arbustives et île : refuge et zone de nidification pour avifaune (anatidés, passereaux).
- Intérêt très limité sur le plan piscicole.

PRECONISATIONS DE GESTION

3/A- LE PLAN D'EAU

Objectif : Restaurer la qualité du milieu aquatique

Les interventions seront réalisées pour améliorer la qualité physico-chimique de l'eau, ce plan d'eau étant le siège en période estivale d'une dégradation des conditions du milieu aquatique (élévation de la température, diminution de l'oxygène dissous, dégradation de la matière organique en milieu anaérobie se manifestant par des odeurs désagréables...).

- A moyen terme, **envisager le curage** pour désenvaser et éliminer la matière organique accumulée (feuilles mortes essentiellement) et, améliorer les apports d'eau (désobstruer les sources).

- A plus court terme : **identifier et éliminer les apports d'eaux usées** susceptibles de provenir des bâtiments municipaux, en les raccordant au réseau d'assainissement collectif.

Utilisation de la chaux à proscrire : si ce produit peut contribuer à accélérer les processus bactérien de décomposition biologique de la matière organique, il provoque également un enrichissement du milieu en éléments nutritifs (eutrophisation).

3/B - LA VEGETATION RIVULAIRE

Objectif : Reconstituer une banquette végétalisée diversifiée en favorisant l'implantation et développement des espèces amphibies spontanées (joncs, phragmites, baldingère, carex, salicaires, iris...).

Le développement d'une végétation rivulaire, outre ses fonctions écologiques (support de ponte, alimentation, câches...), permet d'éloigner l'utilisateur (notamment jeunes enfants) de l'eau participant ainsi à la sécurité des lieux.

- Arrêt du fauchage et tonte annuelle systématiques en bordure du plan d'eau : on peut cependant le poursuivre uniquement sur le linéaire coté mairie.
- On procèdera au fauchage par roulement du linéaire, tous les 3-4 ans. Idem pour l'île. A réaliser hors période printanière, de préférence en fin d'été, début automne.

Pas de produits phytosanitaires, ni de fertilisant : usage interdit des désherbants, fortement toxiques pour la faune aquatique